



Commune
d'Orges

Conseil général
Le Bureau

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Conseil général du 24 juin 2021

Présidence : M. Walter Burri
 Secrétaire : Mme Aurélia Bally
 Scrutateurs : Mme Noëlle Vuillemin et M. Ludovic Haueter
 Convocation : du 09.06.2021, personnelle et publique

1. Ouverture :

M. le Président ouvre la séance à l'heure de convocation, 20h00, salue les conseillers généraux et municipaux, souhaite la bienvenue à cette séance du conseil.

Il demande à la secrétaire de procéder à l'appel (cf. liste des présences) et d'annoncer les membres excusés. Puis il demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour. M. le Président informe que le préavis n° 02-2021 est retiré et reporté à une séance ultérieure et qu'au point 6 il s'agit d'une nomination et non d'une assermentation.

L'ordre du jour se présente comme suit :

1. Appel et adoption de l'ordre du jour,
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18.11.2020,
3. Assermentation-s – démission-s,
4. Communications du président du conseil,
5. Communications de la municipalité,
6. Assermentation d'un membre de la commission de gestion (2021-2026),
7. Assermentation du syndic (2021-2026),
8. **Préavis n° 01-2021**
Demande d'un crédit d'investissement de CHF 52'150.00 pour la rénovation de l'éclairage public, rapport de la commission de gestion, débat et décision,
9. **Préavis n° 02-2021**
Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, rapport de la commission de gestion, débat et décision,
10. **Préavis n° 03-2021**
Arrêté Imposition 2022, rapport de la commission de gestion, débat et décision,
11. **Préavis n° 04-021**
Comptes 2020, rapport de la commission de gestion, débat et décision,
12. Remerciements,
13. Interventions individuelles et divers.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au point suivant

Quorum et majorité :

Membres inscrits : 29
 Quorum (1/3) : 10
 Membres présents : 24 Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer
 Majorité absolue : 13

M. le Président demande si des membres du conseil n'ont pas été appelés. Ce n'est pas le cas et le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer valablement.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 18.11.2020

Tous les conseillers ont reçu le procès-verbal par courriel. Il n'est donc pas relu et mis en discussion. Il ne fait l'objet d'aucune remarque. Par une levée de mains, il est accepté à la majorité.

3. Assermentation-s – démission(s)

Il n'y a pas d'assermentation.

Il n'y a pas de démission.

4. Communications du président du conseil

Il informe que lors du scrutin du 13 juin, il a été agréablement surpris de la participation.

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic remercie M. le Président et salue l'assemblée. Un peu ému d'être là ce soir et prendre-la parole pour la dernière fois à cette place-là. Il souhaite faire un petit retour en arrière. Il trouve impressionnant l'augmentation de la population en cinq ans qui a passé de 240 à 340 habitants. Le réseau d'égouts mis en séparatif a aidé à contribuer à cette augmentation. Il précise que ce n'était pas le vœu de la Municipalité car les zones à bâtir largement surdimensionnées permettaient au village de grandir tranquillement en 20, 30 ou 40 ans et non en 3 ans comme l'ont voulu nos lois. Tous les propriétaires se sont dépêchés de construire avant que les terrains ne valent plus rien.

Il informe que l'augmentation de la population a eu quelques conséquences :

- Premièrement cela a amené beaucoup d'enfants au village, c'est extraordinaire et tout le monde va l'apprécier.
- Cela a permis de réaliser une nouvelle place de jeux que beaucoup de villages alentours nous envient. Il remercie la commission ad hoc du travail accompli.
- Cela a également permis de faire revivre la salle de classe sous la forme d'une garderie, c'est peut-être le premier pas vers une unité d'accueil préscolaire ou parascolaire.
- C'est aussi la venue de foodtrucks. Apparemment ils reviennent cela signifie qu'il y a du monde qui les fréquente, peut-être aussi un premier pas vers la réouverture d'un bistrot, d'un restaurant ou des points de vente pour des biens de consommations. Tout ceci est de la vie qui va revenir au village.
- En résumé, ce sont de belles promesses pour la future équipe, ils auront beaucoup de choses passionnantes à faire.

Il leur souhaite beaucoup de plaisir pour la suite et surtout ces trois points :

- Que la bonne entente qu'il a vécue toutes ces années continue de régner entre eux,
- Que les projets qui couvent puissent se développer et voient le jour,
- Et le plus important c'est que le conseil général garde l'attitude proactive, constructive qu'il a vécu ces quinze dernières années avec quelquefois des questions dérangeantes mais toujours intelligentes afin que les projets mûrissent et se réalisent. Il remercie le conseil.

Dans l'actualité de ces derniers mois :

- Nous avons reçu du Canton la 1^{ère} version du plan d'affectation communal. Il y a quelques détails erronés mais nous allons essayer de négocier afin de pouvoir vous présenter quelque chose d'utilisable cet automne ou l'hiver prochain on verra, ce sont des délais que nous ne maîtrisons pas.
- Au niveau des écoles et du parascolaire, tant l'ASIGE que la RAdeGE penchent maintenant sur des plans directeurs qu'ils remettent à jour pour la nouvelle législature. Cela permettra de mieux expliquer la manière dont les choses se font et se développent. Cela a un coût mais toutes les communes en sont conscientes. Un groupe de syndicats s'est créé pour essayer d'établir un tableau de bord de tout ce qui nous arrive des associations intercommunales afin que les communes puissent gérer l'aspect financier. Une chose extraordinaire, les deux associations se rapprochent.
- Le clos d'équarrissage se développe bien, nous en avons peu parlé. De grandes discussions ont eu lieu dans la région pour savoir si on allait aller ailleurs apporter nos animaux décédés ou si nous le remettons à neuf ; c'est l'option de la remise à neuf qui a été choisie. Environ une année après son ouverture, les comptes sont positifs, les quantités récoltées ont presque doublé, ce qui signifie que beaucoup de gens allaient ailleurs car ils trouvaient que c'était insalubre mais ils reviennent. Cela génère moins de transports et moins de trafic. Ça va dans le bon sens. Il y a aussi des bouchers qui amènent des carcasses.
- Le Centre sportif de Borné Nau, pour lequel nous avons acheté des actions, malgré le Covid et tout ce qui s'est passé en 2020, ils sont dans les chiffres prévus.

M. le Président remercie M. le Syndic pour la présentation de ses dossiers.

Communications de M. Olivier Schülé, municipal

- Déchetterie : Il informe avoir eu une assemblée ordinaire pour la STRID hier soir. Les matières recyclables prennent l'ascenseur (papier, carton, ferraille) et c'est bien pour nous car cela se revend et nous touchons quelque chose par rapport au tonnage. La commission de contrôle des sacs taxés qui vérifie la fraude, sac noir par exemple, signale très peu de mauvaises pratiques, les gens trient bien leurs déchets.
- L'éclairage public : Il informe que durant la nuit du 12 au 13 août 2021, il y aura une coupure pour la nuit des étoiles qui a lieu chaque année.
- Transports : Il informe qu'en raison de gros travaux de réfection sur la ligne TRAVYS prochainement, le trafic ferroviaire sera totalement interrompu et sera remplacé par un service de bus.

Communications de M. Gérard Perrier, municipal

- Il informe que le bostryche s'est bien stabilisé, tant dans les forêts de plaine que dans les forêts de montagne, ceci grâce à la météo clémente de ce printemps.
- Forêts aux Petites Fauconnières : Il y a eu très peu de dégâts, seulement quelques sapins abîmés à cause de l'hiver. Un marquage de bois a eu lieu aujourd'hui. Il informe encore que le prix du bois va augmenter un peu et les soins culturaux vont être effectués. En plaine ils seront effectués plus tard.

Communications de Mme Corinne Jaggy, municipale

- Police : Elle informe avoir reçu la statistique trimestrielle de la police pour le 1^{er} trimestre 2021 (janvier à mars) qui mentionne 16 événements.

Communications de M. André Cachin, municipal

- Eau potable : Il informe que tous les travaux de raccordement Sagenord sont terminés. Dès le début 2022 le m3 d'eau va augmenter de 30 ct. Le nouveau règlement de la distribution de l'eau potable est toujours en consultation au Canton. La commission ad hoc pourra consulter le projet d'ici cet automne.
- STEP : Nous devons y consacrer pas mal de temps, mais elle fonctionne. Nous attendons toujours le rapport d'étude commandé au bureau Pöyry Suisse SA, nous devrions le recevoir durant le mois de juillet.
- Bâtiments : Il informe qu'aux Petites Fauconnières, nous avons 3 chalets. Celui de la Pervenche nécessite une réfection complète de la paroi du bûcher, au chalet de la Violette il faut faire l'entretien de la peinture et au grand chalet il faudrait installer une nouvelle pergola à refaire pour le nouveau berger qui va commencer au mois de mai 2022.
- Bâtiment de plaine : Le clocher du Collège doit être refait car le placage de la tour est abîmé. Cela fait une vingtaine d'année qu'il est prévu de le rénover.
- Les routes : Des plans sont en cours de préparation au bureau Jaquier Pointet concernant des aménagements pour ralentir le trafic venant de Vuiteboeuf ainsi que pour le remaniement du village. M. Daniel Biollay va donner des explications par rapport à ce que la commission ad hoc a discuté. Les places de parc au Giron seront mises à l'enquête après les vacances d'été.

M. le Président remercie M. André Cachin et donne la parole à M. Daniel Biollay pour présenter le plan d'aménagement du village.

M. Daniel Biollay explique que les bus ne prendront plus le chemin de la Chaux mais passeront par la rue des fontaines et iront tourner autour du rond-point. Ensuite ils iront se mettre en attente l'un derrière l'autre, s'il y en a plusieurs, vers l'abribus. Il sera aménagé avec une marche officielle handicapé afin de surélever le trottoir. Le rond-point fera 24 m de diamètre et permettra de ralentir la circulation. Il y aura 21 nouvelles places de parc au Giron dont 2 places handicapé et une pour la responsable de la garderie Pom'potes. Elles seront mises à l'enquête et réglementées concernant la durée de parcage et l'utilisation de macarons. A la route de Yugelles il y en aura cinq. Un trottoir est prévu pour monter à Montavaux. Des places de parc situées au Giron seront mises en location pour les gens du village. Une partie du trottoir le long de la rue des Fontaines va disparaître et remplacé par un trottoir de l'autre côté de la route allant du Collège à la maison de M. Jacques Bally. A l'époque, un passage piéton avait été

créé sans autorisation devant le Collège avec des piquets, il a été remis dans le plan d'aménagement et remaniement du village en espérant que le Canton l'accepte ainsi qu'un deuxième vers le rond-point. Une demande de marquage au sol ou des ralentisseurs a été faite afin que les piétons puissent passer correctement sur le trottoir devant la fontaine en arrivant de Valeyres-sous-Montagny. A la route de Giez, il y aura un nouvel arrêt de bus ainsi que des piquets qui vont ralentir la circulation. Une demande a été faite pour que le rond-point soit légèrement déplacé, du côté de la maison de la famille Perrier, afin de laisser un passage pour une poussette, un vélo ou pour une chaise roulante pour handicapé. Si ce plan de remaniement est accepté, une demande sera faite pour mettre une limitation à 30km/h dans tout le village.

M. Daniel Biollay termine sa présentation et demande si quelqu'un a encore une question.

Mme Mia Zollinger trouve que l'on parle beaucoup du côté du Giron, c'est bien, c'est positif, en revanche de l'autre côté du village, au chemin de la Chaux, tous les habitants du quartier trouvent que les camions roulent trop vite, c'est dangereux et demande ce qui va concrètement être fait dans cette zone privée car elle en a déjà parlé il y a longtemps à la Municipalité et rien n'a pu être fait.

M. Daniel Biollay précise que si le village passe à une limitation à 30km/h, ce sera dans tout le village y compris au chemin de la Chaux.

M. André Cachin précise que la zone 30km/h a été demandée pour tout le village y compris le chemin de la Chaux. Nous n'avons pas encore reçu l'accord du Canton mais nous devrions avoir des informations pour le prochain conseil général.

M. Patrick Aerny demande si les places de parc prévues pour les 5 appartements construit à la ruelle du Coin font parties des 21 qui seront créées au Giron.

M. André Cachin répond que oui. Elles seront réglementées avec des macarons. Un nouveau Règlement pour les places de parc devra être réalisé.

M. Patrick Aerny demande s'il y a déjà eu une décision par rapport aux trottoirs qui vont être modifiés et remplacés.

M. André Cachin répond que le plan présenté ce soir a été modifié selon les demandes de corrections de la commission ad hoc ainsi que du Voyer. Le plan va être mis à jour et transmis au Canton pour étude dans les divers services. Il faudra environ 3 mois pour avoir un retour, connaître leur position et savoir ce qui pourra être fait ou non. Nous pourrions en rediscuter d'ici le mois de mars 2022.

M. Patrick Aerny demande s'il y a déjà des évaluations financières qui ont été faites.

M. André Cachin répond que non. Nous en aurons dès que le plan définitif sera accepté par le Canton. Le projet repassera de toute façon devant le conseil avec le financement avant de commencer les travaux et être réalisé. Il y aura aussi une mise à l'enquête.

M. Reynald Jaquet demande s'il y aura un raccord cohérent avec le gabarit entre la route venant de Vuiteboeuf et la route dans le village.

M. André Cachin répond que oui.

M. Alain Petitpierre trouve que c'est un beau projet et félicite ceux qui ont travaillé dessus, puis demande s'il est prévu de mettre des ralentisseurs à l'entrée du village en venant de Vuiteboeuf comme ceux posés à la route de Vugelles.

M. André Cachin répond que oui, il y aura deux ralentisseurs. Il y aura également une demande pour la pose d'un pot de fleurs à la sortie du Giron.

M. Matthieu Slusareck fait remarquer qu'il y a une seule rue à sens unique dans le village mais elle n'est pas toujours respectée. Des gens sortent à contre sens.

M. le Président remercie la Municipalité et passe au point suivant.

6. Assermentation d'un membre de la commission de gestion (2021-2026)

M. le Président précise qu'il ne s'agit pas d'une assermentation mais d'une nomination. Il faut une personne qui a été assermentée lors de la séance d'installation des nouvelles autorités avec le Monsieur le Préfet. Puis demande si quelqu'un est intéressé en précisant qu'il s'agit d'un membre suppléant.

M. Cyril Cachin se propose mais comme il n'a pas été assermenté par le Monsieur le Préfet lors de la séance d'installation des nouvelles autorités le 25.03.2021, il ne peut pas être nommé.

Il n'y a pas d'autre proposition.

La nomination est reportée à la prochaine séance.

7. Assermentation du syndic (2021-2026)

M. le Président demande à M. André Cachin de se lever. Après avoir entendu la teneur du serment et répondu « oui, je le promets » M. le Président déclare que M. André Cachin est régulièrement installé en qualité de syndic pour la législature 2021-2026.

8. Préavis n° 01-2021

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 52'150.00 pour la rénovation de l'éclairage public, rapport de la commission de gestion, débat et décision.

M. le Président donne la parole à la municipalité.

M. Olivier Schülé explique qu'actuellement, seule la zone du Giron est sous comptage. La partie centrale du village est sous forfait, c'est la Romande Energie qui s'en charge. La 1^{ère} étape de rénovation consisterait à mettre tout le village sous comptage. Un tableau va être installé. Il restera une petite zone à l'entrée du village en venant de Giez qui resterait pour le moment sous forfait. Au niveau des sources lumineuse, après plusieurs tests, le fait de passer à un éclairage Led amène de nets avantages tant au point de vue énergétique, de la durée de vie des équipements, du rendement et surtout de la pollution lumineuse nocturne.

3 solutions vous sont proposées : 1. Remplacer l'ampoule Sodium contre une ampoule Led, 2. Le Retrofit, qui consiste à remplacer l'intérieure du luminaire par une dalle Led, équipée d'un driver programmable, 3. Le remplacement complet de la tête du luminaire par une nouvelle coupole Led équipée d'un driver programmable.

Selon la présentation des solutions et de l'étude qui a été faite, du point de vue écologique, économie d'énergie, ligne de conduite verte, nous sommes pour la variante 2 : Le Retrofit. Il laisse comme une petite veilleuse et cela dérange moins les animaux nocturnes.

M. Daniel Biollay demande si le village va garder un aspect boule sur les candélabres.

M. Olivier Schülé répond que nous serons plutôt sur du blanc que de l'orange.

M. Daniel Biollay trouve que la consommation de la Led est très économique et celles mises en place ne bougent pas après 5 ans.

M. le Président donne la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, au vu des éléments présentés, la commission recommande au Conseil d'approuver le préavis dans les termes suivants :

art.1b : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 52'150.00 pour la réalisation de la variante 2,

art. 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt, si nécessaire,

art. 3 : de valoriser cette installation au bilan sur le compte 43.314.00,

art. 4 : de l'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande si quelqu'un a une question.

M. Alain Petitpierre demande si tout sera fait en une fois.

M. Olivier Schülé répond que tout sera fait en même temps pour une question d'harmonisation et de coût.

La parole n'étant plus demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président passe d'abord au vote de la variante 2 comme la commission de gestion recommande d'approuver. La variante 2 est acceptée à la majorité.

Puis M. le Président passe au vote du préavis tel que présenté.

Le Conseil général d'Orges

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

art.1b : d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 52'150.- pour la réalisation du projet de rénovation de l'éclairage public, variante 02,

art. 2 : de financer ces travaux au moyen de l'emprunt,

art. 3 : de valoriser cette installation au bilan sur le compte 43.314.00,

art. 4 : de l'amortir linéairement sur une durée de 10 ans.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité.

9. Préavis n° 02-2021

Reporté à une séance ultérieure.

10. Préavis n° 03-2021

Arrêté Imposition 2022.

M. le Président donne la parole à la Municipalité. M. le Syndic lit le préavis.

M. le Président donne la parole à la commission de gestion.

M. Damien Gfeller, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, la commission recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : L'arrêter d'imposition 2022 tel qu'il vous a été présenté.

M. le Président remercie M. Damien Gfeller et demande si quelqu'un à une question.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président procède au vote.

L'assemblée accepte ce préavis à l'unanimité.

11. Préavis n° 04-2021

Comptes 2020.

M. le Président donne la parole à la commission de gestion.

M. Patrick Aerny, rapporteur, donne lecture du rapport. Cette dernière a consulté le préavis et en conclusion, la commission recommande au Conseil d'approuver :

Art.1 : Les comptes de l'exercice 2020 tels que présentés,

Art.2 : De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2020.

M. le Président remercie M. Patrick Aerny et demande s'il y a des questions.

La parole n'étant pas demandée et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, M. le Président procède au vote.

L'assemblée accepte ce préavis à la majorité.

12. Remerciements

M. le Président donne la parole à M. André Cachin.

M. André Cachin souhaite remercier M. le Syndic et Mme Corinne Jaggy qui termineront leur mandat au sein de la municipalité dans quelques jours. Vu son ancienneté, il remercie tout d'abord M. le Syndic en rappelant son long parcours qui a duré 42 années. Il est entré au conseil général d'Orges en 1979, à 18 ans. C'est la mémoire vive de la commune. Il lui souhaite tout le meilleur pour la suite de son chemin de vie. Puis il remercie Mme Corinne Jaggy pour sa pondération, son charisme, sa gentillesse et son discernement. Elle a su moderniser le dicastère des finances avec une autre vision et des solutions. Il lui souhaite également tout le meilleur pour la suite.

Puis il demande à MM. Gérard Perrier et Olivier Schülé de remettre un cadeau de remerciements à chacun.

M. le Syndic prend la parole et remercie M. André Cachin.

M. le Président passe au point suivant.

14. Interventions individuelles et divers

- Mme Saskia Cachin fait remarquer qu'elle a été surprise ainsi que M. Cyril Cachin, d'avoir reçu un courriel de Mme Aurélia Bally afin de savoir si on voulait continuer notre mandat dans les diverses commissions. Après nous n'avons pas été nommés. Mais comment est-ce que cela se passe vu que nous avons été malades et nous n'avons pas pu venir, mais on

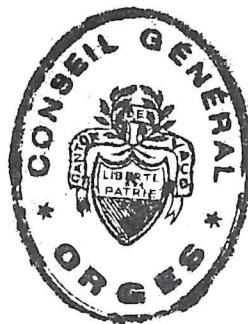
nous a quand même demandé si on voulait continuer la prestation qu'on avait commencé. Alors avec M. Cyril Cachin on s'est posé la question si c'était parce qu'on s'appelait Cachin que ça n'allait pas ou si on avait fait quelque chose de mal. On souhaitait poser cette question lors de cette séance du Conseil pour savoir s'il fallait faire tout de suite les choses et là si c'était justifié ou pourquoi.

- M. Walter Burri répond que lors de la séance d'installation avec M. le Préfet il y avait un ordre du jour prévu qui a été suivi et comme il a dit tout à l'heure pour M. Cyril Cachin, vu qu'il était absent il n'a pas pu être assermenté en tant que conseiller pour la législature 2021 – 2026 et n'a donc pas pu être nommé comme membre de la commission de gestion. Lors de cette soirée d'autres personnes se sont proposées et ont été nommées. Il ne faut pas aller chercher plus loin, Pour Mme Saskia Cachin il s'agit du même problème.
- Mme Saskia demande si les commissions ou les membres devaient être nommés ce soir-là.
- M. Walter Burri répond qu'il ne sait pas s'ils devaient ou pas, il ne peut pas répondre franchement mais c'était à l'ordre du jour et cela a été fait.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la séance à 21 :45 et rappelle que la prochaine séance est déjà agendée provisoirement au 29 ou 30 septembre 2021. Seules les personnes qui ont été assermentées lors de la séance du 25.03.2021 seront convoquées mais tout le monde peut venir.

Approbation du PV Le présent procès-verbal a été vérifié et signé le 27 août 2021.

Le président
Walter Burri

La secrétaire
Aurélia Bally

